

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Pascal TERRASSE et Christine MALFOY, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de BOURG SAINT ANDEOL lors de la Commission Permanente du 2 mai 2017 :

8 467 € alloués à la commune de Bourg St Andéol, pour l'utilisation des équipements sportifs communaux par les collégiens.

3 100 € répartis au titre du Fonds d'encouragements aux Initiatives Locales, en faveur de : Arts Ardèche Association à Bourg St Andéol, Association Fête Renaissance à Viviers, l'Union Cycliste de l'Ardèche Méridionale à Bourg St Andéol et le Comité des Fêtes de St Marcel d'Ardèche.

2 400 € alloués à un étudiant en médecine, afin de favoriser son installation en zones rurales.

500 € affectés à une auto-école du canton dans le cadre du dispositif « Un Permis pour l'Emploi », afin d'accompagner un jeune porteur d'un projet socio-professionnel.